

Education International

Internationale de l'Education

Internacional de la Educación

http://www.ei-ie.org

RÉGION EUROPÉENNE CSEE

Présidente Christine BLOWER

Vice-président-e-s

Odile CORDELIER Andreas KELLER Trudy KERPERIEN Dorte LANGE Galina MERKULOVA Branimir STRUKELJ



Boulevard Bischoffsheim, 15 1000 Bruxelles, Belgique Tél.: +32 2 224 06 91/92 Fax: +32 2 224 06 94 secretariat@csee-etuce.org http://www.csee-etuce.org

Directrice européenne Susan FLOCKEN

Trésorier Mike JENNINGS

ETUCE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

Position du CSEE

« Le droit à une éducation inclusive de qualité et l'investissement public durable doivent être au centre de l'Espace européen de l'éducation 2025 »

Adoptée par le Bureau du CSEE le 3 novembre 2020

Après avoir annoncé son initiative « Espace européen de l'éducation » en 2017, et faisant suite aux nombreuses discussions et à la consultation publique visant à définir les stratégies futures de l'UE pour l'éducation et la formation, la Commission européenne a publié le 30 septembre 2020 une Communication relative à la réalisation de l'Espace européen de l'éducation d'ici à 2025. Ce document formera la base de la recommandation du Conseil sur ce même sujet, qui sera adoptée le 30 novembre par les ministres du Conseil Education. La communication se concentre sur six domaines : qualité, inclusion et égalité des genres, transitions écologique et numérique, enseignant·e·s et formateur·rice·s, enseignement supérieur et dimensions géopolitiques.

La Commission invite le Conseil à définir les engagements permettant à l'ensemble de l'UE de réaliser les objectifs suivants d'ici à 2030 :

- La proportion de jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences devrait être inférieure à 15 %.
- La proportion d'élèves en huitième année de scolarité ayant une maîtrise des outils informatiques et une culture de l'information insuffisantes devrait être inférieure à 15 %.
- Au moins 98 % des enfants ayant entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire devraient participer à l'enseignement préscolaire.
- La proportion de personnes âgées de 20 à 24 ans au moins titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire de deuxième cycle devrait être de 90 %.
- La proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant atteint un niveau d'études supérieur devrait être d'au moins 50 %.

Le présent document expose le point de vue du CSEE, représentant 127 syndicats de l'enseignement, répartis dans 51 pays européens, concernant la Communication de la Commission, sur la base d'une consultation menée auprès de ses organisations membres.

Dans le présent document de prise de position, le CSEE réclame des indicateurs et des critères de référence réalistes, un investissement public durable, la mise en place de mesures pour renforcer le statut des enseignant-e-s, augmenter leurs salaires et améliorer leurs conditions de travail, ainsi qu'un dialogue social efficace avec les syndicats de l'enseignement. Le CSEE demande également que les syndicats de l'enseignement participent à l'élaboration d'une politique centrée sur les « Orientations européennes relatives au développement d'un cadre pour les carrières des enseignant-e-s », que le CSEE

participe au « Comité de pilotage de l'espace européen de l'éducation » et à la « Plateforme permanente de l'espace européen de l'éducation » et demande de reconnaître également la formation des enseignant·e·s participant aux « Académies Erasmus de l'enseignement ».

L'éducation est un droit

L'éducation est un droit humain et un bien public qui doit être respecté et renforcé, en tant que futur objectif de l'UE aligné sur le Programme 2030 des Nations Unies pour le développement durable et de la mise en œuvre intégrale du Socle européen des droits sociaux. Nous rappelons que l'éducation inclusive est une réponse adéquate à la complexité et à la diversité croissantes de nos sociétés actuelles, où la diversité se conçoit comme une valeur ajoutée et non pas uniquement comme un problème à régler. En effet, l'éducation inclusive met en valeur la contribution et l'expérience uniques que chaque étudiant⋅e et chaque enseignant e peut apporter à la classe, en vue de former des citoyen ne s actif ive s et ouvert es. En novembre 2017, la Commission européenne a publié sa communication adressée à la réunion des dirigeant·e·s de l'UE à Göteborg, à l'occasion de laquelle a été adopté le Socle européen des droits sociaux. Ce texte visait essentiellement à définir de nouveaux objectifs politiques en matière d'éducation pour la période 2018-2020 et au-delà, et annonçait l'Espace européen de l'éducation (EEE). Deux ans plus tard, en novembre 2019, le Conseil Education de l'Union européenne a adopté sa Résolution sur la poursuite de la mise en place de l'Espace européen de l'éducation afin de favoriser des systèmes d'éducation et de formation tournés vers l'avenir. Le CSEE a fait part de son point de vue concernant ces deux initiatives politiques (2018, 2020), soulignant clairement que l'EEE doit se baser sur la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux. Il est surprenant que, trois ans après l'adoption de cet accord politique d'importance majeure, la Commission européenne fasse référence au Socle européen des droits sociaux dans la plupart de ses initiatives politiques pour l'éducation, mais sans demander aux Etats membres de présenter leurs stratégies nationales pour la mise en œuvre de son premier principe : « Toute personne a droit à une éducation inclusive et de qualité, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie afin de maintenir et d'acquérir des compétences qui lui permettent de participer pleinement à la vie en société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail ». Nous regrettons que, même si cette communication fait référence au Socle européen des droits sociaux, elle ne propose aucune initiative concrète pour garantir à l'ensemble des étudiantes et du personnel enseignant un accès égalitaire à une formation de qualité.

Statut de l'EEE

Les initiatives que propose cette communication laissent supposer que l'Espace européen de l'éducation serait mis en place selon le même principe que le processus de Bologne. Exemple, le Comité de pilotage de l'espace européen de l'éducation et la Plateforme permanente de l'espace européen de l'éducation semblent être des instances politiques suffisamment fortes pour rassembler les systèmes éducatifs nationaux. Nous rappelons que l'Espace européen de l'éducation doit, dans tous les cas, respecter les compétences nationales des Etats membres de l'UE en matière d'éducation. Nous nous opposons à une harmonisation forcée des systèmes d'éducation et de formation en Europe, reflets de la diversité des cultures qui les composent. En effet, depuis l'an 2000, la devise de l'UE est « Unis dans la diversité ». L'apprentissage mutuel et les échanges d'expériences entre les systèmes éducatifs de différents continents se révèlent très utiles — un principe déjà défendu par l'OCDE. Toutefois, un « dialogue » avec d'autres continents ou systèmes nationaux supposerait que l'Espace européen de l'éducation soit un système éducatif unique et homogène pour l'ensemble de l'Europe, autrement dit un concept tout à fait trompeur. Nous estimons

que cela ne peut pas être l'objectif de l'EEE. Nous demandons à la Commission européenne de soutenir la mobilité des étudiant·e·s et des enseignant·e·s de manière plus ambitieuse et de renforcer plus explicitement le dialogue politique entre l'UE et les pays voisins (y compris les Balkans occidentaux) et les Etats participant au processus de Bologne, en impliquant leurs syndicats de l'enseignement respectifs.

Indicateurs et critères de référence

S'agissant des propositions concrètes de la Commission adressées aux Etats membres sous la forme de nouveaux indicateurs et critères de référence et, afin de développer des indicateurs pertinents pour l'avenir de l'éducation et de la formation, nous demandons à la Commission de mener une recherche et une évaluation d'impact approfondies et d'ajuster les objectifs en se basant sur des données fiables, démontrant l'impact de la crise de la Covid-19 sur l'éducation, les étudiant es et les enseignant es. Il est de la plus haute importance de décider comment mesurer les progrès, et lesquels, en faveur des objectifs communs, dans la mesure où les indicateurs et les critères de référence ont le pouvoir de conditionner et de définir le programme de l'UE pour l'éducation et les systèmes éducatifs des Etats membres. Nous estimons que bon nombre de ces indicateurs sont très complexes et nécessitent un engagement financier de la part des gouvernements, lequel devrait également être évalué afin d'éviter de nouvelles privatisations dans le secteur de l'éducation, par exemple dans l'éducation de la petite enfance. Il est essentiel de clarifier les termes utilisés pour les indicateurs, par exemple, définir qui sont les élèves peu performant·e·s et en décrochage scolaire, et évaluer dans quelle mesure le nombre d'abandons scolaires a augmenté en 2020 en raison de la crise de la Covid-19. Les indicateurs devraient conduire à des actions, accompagnées de politiques éducatives et sociales conjointes, qui soutiennent les étudiant·e·s défavoriséees sur le plan socio-économique. Tant les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies que le Socle européen des droits sociaux (SEDS) sont associés à des indicateurs et des critères de référence, qui reflètent le caractère central et habilitant de l'ODD 4 et du premier principe du SEDS pour l'éducation de qualité. Toutefois, toujours en regard de l'impact de la Covid-19 sur l'accès à l'éducation et les résultats d'apprentissage, le CSEE souligne la nécessité de renforcer les initiatives pour collecter, mesurer et analyser des données relatives aux groupes les plus exclus de la population et, donc, de rendre opérationnelle l'évaluation de l'équité au sein de l'éducation, de façon à pouvoir réaliser l'ODD 4.5. Enfin, les indicateurs devraient conduire à des actions, accompagnées de politiques sociales et éducatives conjointes, qui soutiennent les étudiantes les plus défavorisées, se trouvant en situation indépendante de leur volonté (niveau des revenus, genre, lieu de naissance, religion, appartenance ethnique, enfants porteurs d'un handicap, etc.).

Investissement public dans l'éducation

La réussite de toute stratégie destinée à mettre en œuvre l'Espace européen de l'éducation dépend avant tout d'un financement adéquat. Pourtant, la Commission européenne a fait un pas en arrière par rapport à son initiative de 2017 qui préconisait un investissement d'au moins 5 % du Produit intérieur brut (PIB) dans l'éducation¹. Alors que les systèmes éducatifs ont connu une décennie de sous-investissement au nom des

¹ « Les Etats membres investissent déjà, en moyenne, pratiquement 5 % de leur PIB dans leur système d'éducation. Il existe cependant d'importantes différences entre Etats membres, certains d'entre eux y consacrant autour de 4 % de leurs dépenses, voire moins (Roumanie), alors que d'autres y consacrent jusqu'à 7 % de leurs dépenses (Danemark). Œuvrer ensemble en faveur de la convergence ascendante pour faire de l'Europe un continent d'excellence nécessitera une amélioration des investissements dans l'éducation dans certains Etats membres, afin de combler le fossé qui les sépare de la moyenne de l'UE. »

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017DC0673&from=fr

politiques de rentabilité et d'assainissement budgétaire, et ont souvent dû faire face aux solutions à court terme, aux pressions de la privatisation et aux exigences accrues en termes de performance éducative, l'Espace européen de l'éducation devrait appeler à stimuler et redynamiser fortement le financement public en insistant plus particulièrement sur la nécessité de mobiliser des investissements publics plus importants et plus équitables pour l'éducation. Des investissements solides et efficaces sont nécessaires si l'on souhaite que des engagements durables soient pris pour renforcer l'équité, l'égalité et l'inclusion sociale dans les écoles, améliorer la disponibilité des équipements numériques appropriés, promouvoir et encourager une utilisation sûre des technologies numériques dans les établissements scolaires, non pas comme un moyen en soi, mais bien comme une occasion d'améliorer la qualité de l'éducation, de renforcer la gouvernance collégiale des écoles et de permettre aux enseignantes de travailler dans des environnements professionnels qui contribuent à leur épanouissement et à la réussite scolaire de leurs étudiant e.s. Face à la plus grande contraction économique des temps modernes, les initiatives financières futures de l'UE, telles que « Next Generation EU » et les prochains plans de relance des gouvernements nationaux doivent faire en sorte que le financement adéquat de systèmes éducatifs basés sur les valeurs des services publics et la gouvernance démocratique soit au centre des engagements en faveur de la mise en œuvre du programme Education 2030, des Objectifs de développement durable (ODD) et du Socle européen des droits sociaux. Ces initiatives doivent s'accompagner d'une ferme volonté de faire participer les partenaires sociaux européens et nationaux de l'éducation à tous les échelons de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques éducatives et de l'identification des besoins financiers, notamment au sein du futur groupe d'expert·e·s de la Commission européenne pour la qualité de l'investissement dans l'éducation et la formation.

Les bonnes compétences

La communication se réfère à plusieurs reprises aux « bonnes compétences » pour le marché du travail. Au lendemain de chaque crise économique et financière, les entreprises ont tendance à rendre l'éducation responsable des taux de chômage et de l'inadéquation des compétences des diplômé·e·s, alors que, en réalité, les causes sont le plus souvent imputables aux entreprises, qui n'offrent pas d'emplois équitables et de qualité suffisante pour attirer les diplômé·e·s. Selon le Cedefop, 70 % des entreprises souffrent de pénuries de compétences, mais peu d'entre elles les mettent en lien avec les obstacles qu'elles créent pour trouver du personnel qualifié : problèmes de recrutement, localisation géographique de l'entreprise, montant des salaires et conditions de travail². Nous demandons à la Commission européenne de considérer que la numérisation et l'innovation ne doivent pas être introduites dans les écoles uniquement au nom de l'innovation. Les compétences vertes et les compétences numériques doivent avant tout servir les objectifs sociaux et pédagogiques de l'éducation dans le contexte et le monde où nous vivons. La Commission européenne doit protéger l'éducation et définir des objectifs futurs pour l'éducation qui soient alignés sur le Socle européen des droits sociaux et qui renforcent sa mise en œuvre, ce dernier soulignant que l'éducation doit permettre à tous les individus de « participer pleinement à la vie en société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail ».

Formation du personnel enseignant

Les enseignant·e·s jouent un rôle central dans la qualité de l'éducation et des formations offertes. Or, selon l'enquête TALIS 2018 de l'OCDE, moins de 20 % des enseignant·e·s estiment que leur profession est valorisée au sein de la société. Si la communication insiste à juste titre sur les pénuries d'enseignant·e·s et leur développement professionnel, elle n'adresse aux Etats membres aucune recommandation pour

² Cedefop (2015). Compétences, qualifications et emplois dans l'UE : vers un accord parfait ?

renforcer l'attrait de la profession enseignante et élever la formation initiale des enseignant-e-s au niveau Master dans chaque pays. Compte tenu des effets négatifs de la précédente crise économique et financière et de l'actuelle crise de la Covid-19 sur la profession enseignante, les responsables politiques de l'UE doivent faire en sorte que l'Espace européen de l'éducation accorde une place centrale à la qualité de l'enseignement, à l'amélioration de la qualité et de l'inclusivité de la formation initiale et du développement professionnel continu du personnel enseignant, aux conditions de travail et salariales décentes et au renforcement des normes de la profession enseignante. L'idée des Académies Erasmus de l'enseignement est prometteuse, mais cette initiative devrait reconnaître la formation des enseignant-e-s. En ce qui concerne la mobilité à des fins d'apprentissage des enseignant-e-s, nous demandons que la transférabilité des salaires et la portabilité des prestations sociales, ainsi que la reconnaissance des programmes de mobilité, fassent partie du développement professionnel continu et du « cadre d'action visant à accroître le nombre et la qualité des expériences de mobilité à des fins d'apprentissage des enseignants ».

Conditions de travail équitables pour le personnel enseignant

Les enseignant-e-s doivent pouvoir bénéficier de meilleures opportunités de carrière, d'une sécurité professionnelle et sociale plus élevée et de salaires décents, dont le montant dans chaque pays serait équivalent à celui accordé aux autres employé·e·s titulaires d'un diplôme du secteur tertiaire. Au sein de l'Espace européen de l'éducation, les enseignant·e·s et le personnel de l'éducation de chaque pays européen devraient se voir offrir l'espace, les outils, le soutien, les rémunérations et les conditions de travail décentes nécessaires à l'exercice de leur profession. Il s'agit notamment de définir la durée du temps de travail des enseignant·e·s conformément aux conventions collectives, afin de diminuer le volume inacceptable de leurs heures de travail (les heures d'enseignement effectives et celles consacrées à d'autres tâches comme l'administration, la consultation, la préparation et la recherche), notamment dans un contexte où la numérisation ne cesse de se développer au sein de la profession enseignante. Nous rappelons que, selon l'édition 2020 de Regards sur l'Education de l'OCDE, les salaires de la profession enseignante sont en moyenne inférieurs de 11 % par rapport aux autres professions appelant un diplôme de l'enseignement supérieur. Il est essentiel de renforcer la négociation collective, étant une condition préalable pour garantir des rémunérations, des allocations de retraite et des conditions de travail décentes, afin que l'enseignement soit une profession à la fois attrayante et gratifiante. Raison pour laquelle nous demandons d'impliquer le CSEE dans le développement des « Orientations européennes relatives au développement d'un cadre pour les carrières des enseignant·e·s ».

Importance du dialogue social

Nous regrettons que la Commission européenne omette de mentionner le rôle essentiel du dialogue social avec les syndicats de l'enseignement dans sa communication portant sur les réformes des politiques éducatives. Nous rappelons que, à elle seule, « la coopération entre les organisations de parties prenantes, les associations d'enseignants et les prestataires de formation des enseignants à l'échelle européenne afin de contribuer collectivement à la formulation de recommandations stratégiques sur des méthodes d'enseignement et d'apprentissage des compétences de base innovantes et pluridisciplinaires » ne peut être considérée comme un dialogue social et qu'une telle politique peut avoir un effet préjudiciable sur le processus de dialogue social national. La gouvernance de l'éducation et la direction collaborative des écoles sont deux conditions fondamentales pour garantir des systèmes d'éducation de haute qualité et inclusifs. La gouvernance collégiale des écoles, assortie de responsabilités clairement définies et tenant compte des besoins de toutes les parties prenantes clés de l'éducation (enseignant·e·s et personnel de l'éducation, responsables d'établissement scolaire, étudiant·e·s, parents et ensemble de la communauté), est un facteur important pour l'éducation inclusive, amenant à l'instauration d'une culture scolaire

démocratique. Cela signifie renforcer les mécanismes du dialogue social et garantir la pleine participation des partenaires sociaux de l'éducation au développement, au suivi et à l'évaluation des politiques et réformes éducatives à tous les niveaux. Garantir un dialogue social efficace avec les syndicats de l'enseignement doit être une priorité au sein de l'Espace européen de l'éducation. Nous demeurons fermement convaincus que les partenaires sociaux européens du secteur de l'éducation jouent un rôle essentiel dans la définition des politiques de l'UE en matière d'éducation. Le *Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation* (DSSEE) s'engage³ à contribuer activement à la réalisation des objectifs de l'Espace européen de l'éducation 2025. Pour atteindre les objectifs de 2021-2025, il est nécessaire de renforcer les échanges entre les Etats membres au sein des groupes de travail de la « Méthode ouverte de coordination », dont sont membres les syndicats de l'enseignement. Nous demandons également que le CSEE devienne membre du « *Comité de pilotage de l'espace européen de l'éducation* » et de la « *Plateforme permanente de l'espace européen de l'éducation* ».

Compétences sociales et citoyennes

Nous regrettons que l'initiative « Passeport pour la réussite scolaire » vise uniquement à ce que les élèves peu performant·e·s et en décrochage scolaire puissent rattraper leurs lacunes et acquérir les compétences de base. La crise de la Covid-19 a clairement démontré que les écoles étaient essentielles pour le développement des compétences sociales des élèves. L'éducation joue également un rôle essentiel dans le développement du sentiment d'appartenance, offrant des opportunités de participation active à l'ensemble des élèves, notamment les plus défavoriséees. Il est important d'enseigner les compétences clés, en particulier les compétences transversales. Le rôle des enseignant es est essentiel pour déterminer les modalités d'application de ces compétences clés à l'enseignement. L'enseignement de la sensibilité sociale, de l'empathie, du dialogue interculturel et des compétences sociales et citoyennes doit être appliqué de manière transversale dans l'ensemble du processus éducatif, pas uniquement dans les matières telles que les arts, la culture, l'histoire et la philosophie, et mis en pratique dans les établissements scolaires. Les crises augmentent la tendance à orienter l'éducation vers les compétences élémentaires du marché du travail, raison pour laquelle il est essentiel de promouvoir davantage encore la cohésion sociale, les valeurs démocratiques et la citoyenneté et de combattre le radicalisme, en renforçant les compétences sociales et citoyennes. Il importe, dans le cadre de l'Espace européen de l'éducation, de ne pas oublier de renforcer les objectifs de la <u>Déclaration de Paris des ministres de l'Education de l'UE sur la promotion de l'éducation</u> à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination et de continuer à discuter de sa mise en œuvre au sein des groupes de travail de la « Méthode ouverte de coordination » et des réunions du Conseil Education. Nous demandons l'intégration du CSEE aux futurs groupes de travail chargés d'élaborer des propositions de stratégies en vue de « créer des environnements pédagogiques favorables pour les groupes exposés à l'échec scolaire et de soutenir le bien-être à l'école ».

Respect des certifications complètes

Il est fondamental de respecter les certifications complètes et la formation holistique dans chaque secteur de l'éducation. Nous avons déjà souligné avec inquiétude que définir des programmes d'études sur la base du taux d'employabilité des diplômé·e·s était incompatible avec une approche holistique de l'éducation⁴ et que le principe d'un enseignement modulaire où les titres/diplômes sont remplacés par

³ https://www.csee-etuce.org/images/attachments/ESSDE WP 2020-21-WEB.pdf

⁴ Position commune de la CES et du CSEE sur un système européen de suivi des diplômés pour les apprenants de l'EFP et les étudiants de l'enseignement supérieur (juillet 2020) https://www.csee-etuce.org/en/resources/statements/3905-joint-etuc-etuce-position-on-a-european-level-graduate-tracking-system-of-vet-learners-and-tertiary-education-students-july-2020

des micro-certifications⁵ ne permet pas de garantir la bonne préparation des élèves à leur vie future et au marché du travail. En effet, les micro-certifications n'offrent aux élèves qu'un enseignement de mauvaise qualité, les orientant vers des emplois peu qualifiés et, in fine, vers l'exclusion sociale et économique. Nous demandons à la Commission européenne de cesser de proposer aux pays d'étendre les micro-certifications aux systèmes d'éducation formels pour remplacer les qualifications complètes, dans la mesure où celles-ci auront une incidence négative sur la liberté académique et l'investissement public à long terme dans l'enseignement supérieur, ainsi que sur l'accès à des emplois et des salaires équitables, les carrières professionnelles des diplômé·e·s, l'éducation inclusive et l'égalité des chances au sein de l'éducation et du marché du travail. Nous demandons de respecter le principe de la liberté de la connaissance dans l'enseignement supérieur et soulignons que les entreprises doivent assumer leurs responsabilités de former leurs propres employé·e·s, travailleur·euse·s et personnels, et non les licencier lorsque leurs compétences ne sont plus adaptées. Nous demandons à la Commission européenne de recommander aux Etats membres de l'UE de garantir un apprentissage tout au long de la vie de haute qualité et public pour chaque adulte, en prévoyant un investissement public durable et en offrant des salaires décents, des conditions de travail de qualité et des contrats permanents aux formateur rice s et éducateur·rice·s en charge de la formation des adultes.

Respect de la liberté académique

La Commission européenne souhaite progresser dans le cadre de son initiative « Universités européennes ». Nous avons souligné, dans notre commentaire⁶, que ces réseaux devaient être créés en veillant à garantir leur inclusivité et leur diversité vis-à-vis des établissements et des étudiant·e·s qui y participent. Les projets d'alliances universitaires doivent respecter et protéger les compétences nationales et institutionnelles pour l'enseignement supérieur. Nous rappelons que la liberté académique et l'autonomie institutionnelle doivent être respectées dans le cadre de la numérisation et de l'internationalisation de l'enseignement supérieur, et nous regrettons que la communication ne propose aucun investissement financier public durable et ne fasse aucune référence au développement professionnel continu des enseignant es et des chercheur·euse·s. Nous nous opposons fermement à la commercialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous rappelons que l'investissement public durable dans l'enseignement supérieur et la recherche doit être garanti par l'entremise du Semestre européen, afin de rendre l'éducation et la recherche pleinement inclusives et accessibles à tous les individus et de garantir des environnements de travail favorables aux universitaires et aux chercheur·euse·s. S'agissant du projet de « diplôme européen » et de « statut des universités européennes », nous rappelons que l'enseignement supérieur est une compétence nationale. En conséquence, nous demandons que ces projets soient examinés en présence des ministères de l'Education et des syndicats de l'enseignement et que les compétences nationales et institutionnelles pour l'enseignement supérieur soient respectées. La Commission européenne devrait mener une recherche et une évaluation d'impact approfondies concernant ces propositions.

Reconnaissance des certifications

⁵ Position commune de la CES et du CSEE sur les micro-certificats dans l'EFP et l'enseignement supérieur (juillet 2020) https://www.csee-etuce.org/en/resources/statements/3908-joint-etuc-etuce-position-on-micro-credentials-in-vet-and-tertiary-education-june-2020

⁶ <u>Réaction du CSEE – Les enseignant·e·s ont un rôle essentiel à jouer dans la « construction d'une Europe plus forte »</u> (adoptée par le Comité du CSEE les 8 et 9 octobre 2018).

Dans la mesure où la Commission européenne envisage d'instaurer « les conditions qui rendront possible la reconnaissance mutuelle automatique d'ici à 2025 », le CSEE épingle que la reconnaissance automatique nécessitera une harmonisation de la structure et du contenu des programmes de l'enseignement secondaire supérieur ainsi qu'un système de contrôle de la qualité unifié. Nous nous opposons fermement à ces projets, rappelant que, en vertu du Traité de l'UE, les systèmes éducatifs nationaux, y compris leurs structures, contenus et systèmes d'assurance de la qualité, relèvent de la responsabilité nationale. Le CSEE admet que les connaissances, les compétences et les aptitudes doivent être reconnues, mais uniquement dans la mesure où les compétences des étudiant·e·s correspondent à celles requises par chaque Etat membre. Selon le CSEE, la recommandation devrait plutôt inviter les Etats membres à informer les étudiant·e·s des possibilités de faire reconnaitre leurs connaissances, compétences et aptitudes et les encourager à créer des systèmes d'aide administrative accessibles aux candidat·e·s et faciles à utiliser. Nous rappelons que les diplômes de l'enseignement supérieur sont conditionnés par la Convention de Lisbonne et le Processus de Bologne, où tous les pays ont convenu d'une structure « baccalauréat-master-doctorat » favorisant un système de reconnaissance automatique/mutuelle, et que le débat entourant le contrôle de la qualité doit tenir compte de ce contexte.

Transition écologique équitable pour l'éducation et les écoles

Nous demandons une transition écologique équitable pour l'éducation et les écoles dans l'Espace européen de l'éducation. Les Etats membres de l'UE doivent prendre des mesures urgentes pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies portant sur l'éducation de qualité équitable et inclusive (OOD 4) et les changements climatiques (OOD 13). L'objectif 13.3 consiste notamment à « améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide » et l'objectif 4.7 à « faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable ». Ces objectifs sont envisagés comme des moyens non seulement d'améliorer les compétences et de stimuler l'économie, mais aussi de soutenir la citoyenneté active et la paix, tout en cherchant à développer l'esprit critique. Afin d'atteindre ces objectifs, les Etats membres de l'UE doivent établir de meilleures corrélations entre leurs politiques environnementales et éducatives, tandis que la Commission européenne doit soutenir la mise en œuvre des stratégies nationales pour les compétences vertes. Les indicateurs et critères de référence pour les compétences vertes pourraient être développés en se basant sur les recherches menées au niveau de l'UE visant à établir un relevé des politiques nationales destinées à introduire la sensibilisation aux changements climatiques, la responsabilité environnementale, le développement durable et les compétences vertes dans les programmes d'études de l'éducation de la petite enfance, de l'enseignement général, de l'EFP et de l'enseignement supérieur. S'agissant du Pacte vert pour l'Europe la Commission européenne a annoncé la création d'un « cadre de compétences européen pour contribuer au développement et à l'évaluation des connaissances, des compétences et des attitudes en matière de changement climatique et de développement durable »7. Nous saluons le fait que la Commission européenne y travaillera en vue de présenter une recommandation du Conseil à ce sujet. Toutefois, alors que la Coalition pour l'éducation au changement climatique envisage de promouvoir des activités et des campagnes de sensibilisation pour renforcer l'engagement aux niveaux local et régional, nous estimons que le cadre sous-jacent pour une transition écologique juste de l'éducation doit être développé en présence des ministères de l'Education et des syndicats de l'enseignement au sein d'un groupe de travail de la « Méthode ouverte de coordination ». Ce cadre de compétences doit également soutenir la formation

⁷ Communication de la Commission européenne « Le Pacte vert pour l'Europe » (11 décembre 2019) https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_fr.pdf

professionnelle initiale et continue des enseignant·e·s et des formateur·rice·s, centrée sur la protection environnementale – une matière transversale à enseigner dans les écoles.

Numérisation équitable au sein de l'éducation

Nous demandons une numérisation équitable au sein de l'éducation. S'agissant du Plan d'action en matière d'éducation numérique pour l'Europe et du Plan coordonné dans le domaine de l'intelligence artificielle, nous reconnaissons, en regard de l'évolution rapide des progrès technologiques et de leur impact sur le marché du travail et la société, la nécessité d'une réflexion cohérente et équilibrée sur les avantages et les risques potentiels des environnements numériques pour le secteur de l'éducation. Nous estimons que ces réflexions et décisions auront des conséquences durables sur le secteur de l'éducation, les enseignant-e-s et les étudiant-e-s, risquant ainsi d'accentuer les inégalités sociales, économiques, culturelles et géographiques, de même que les disparités entre les hommes et les femmes. Raison pour laquelle nous rappelons que notre Document de prise de position concernant le Plan d'action de l'UE en matière d'éducation numérique 2020 souligne que les enseignant·e·s, le personnel de l'éducation et les écoles doivent être les initiateurs de ce processus, tandis que les responsables politiques doivent les impliquer à leur juste valeur afin de pouvoir prendre en compte leur expertise et leurs perspectives. Les Etats membres doivent prévoir un investissement public durable et adéquat, afin de garantir un accès égalitaire aux outils informatiques et à Internet pour l'ensemble des enseignant·e·s et étudiant·e·s, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables et défavorisés. D'autre part, les enseignant es de tous les niveaux doivent recevoir une formation et un soutien technique adéquats pour l'apprentissage en ligne et l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques et didactiques, en veillant à ce que la préparation du matériel pédagogique numérique n'alourdisse pas leur charge de travail. Enfin, nous rappelons que l'enseignement et l'apprentissage en ligne sont destinés à garantir une éducation inclusive, mais qu'ils ne peuvent constituer l'objectif de l'éducation.